



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2025-314

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

ARS NOUVELLE-AQUITAINE / DOSA

R75-2025-12-12-00001 - Renouv Tacite GO 12-12-2025 (5 pages)

Page 3

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE / Assistante

R75-2025-12-11-00001 - 2025-12-11 Pref-NA AP modificatif Lutte Nematode
(2 pages)

Page 9

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-12-12-00001

Renouv Tacite GO 12-12-2025

**Renouvellement tacite d'autorisation
des activités de soins / équipements matériels lourds**

**Demande d'insertion au recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine**

Conformément à l'article R. 6122-41 du code de la santé publique, les renouvellements tacites d'autorisations intervenus en application du cinquième alinéa de l'article L. 6122-10 et la date à laquelle ils prennent effet doivent être mentionnés dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Dans ce cadre, et aux fins d'insertion, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la liste des renouvellements tacites d'autorisations relatifs à l'activité de soins « Gynécologie-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale », intervenus au 31 octobre 2025.

Fait à Bordeaux, le **12 DEC. 2025**

Le Directeur de l'offre de soins,


Samuel PRATMARTY

Identifiant numéro	Raison Sociale Etablissement	Adresse d'implantation	Raison sociale EIT d'implantation	Libellé Activité	Libellé Modalité	Libellé Forme	Date de l'échéance renouvellement	Date d'échéance de l'autorisation
160014411	HOPITAUX DE GRAND COGNAC	160015368	HOPITAUX DU GRAND COGNAC	Gynécologie-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
170780175	GH SAINTES - SAINT JEAN D'ANGELY	170000103	CH DE SAINTONGE - SAINTES	Gynécologique-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
170780175	GH SAINTES - SAINT JEAN D'ANGELY	170000103	CH DE SAINTONGE - SAINTES	Gynécologique-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Néonatalogie avec soins intensifs	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
230780041	CENTRE HOSPITALIER DE GUERET	230000820	CENTRE HOSPITALIER GUERET	Gynécologique-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
230780041	CENTRE HOSPITALIER DE GUERET	230000820	CENTRE HOSPITALIER GUERET	Gynécologique-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Néonatalogie sans soins intensifs	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
790000012	CENTRE HOSPITALIER DE NIORT	790000087	CENTRE HOSPITALIER DE NIORT	Gynécologique-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
790000012	CENTRE HOSPITALIER DE NIORT	790000087	CENTRE HOSPITALIER DE NIORT	Gynécologique-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	30/10/2024	29/10/2031
790000012	CENTRE HOSPITALIER DE NIORT	790000087	CENTRE HOSPITALIER DE NIORT	Gynécologique-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Néonatalogie avec soins intensifs	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
240000117	CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX	240000489	CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX	Gynécologique-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
240000117	CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX	240000489	CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX	Gynécologique-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Néonatalogie avec soins intensifs	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
330000928	AQUITAINE SANTE	330782582	POLYCLINIQUE JEAN VILLAR	Gynécologique-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
330781253	CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE	330000605	CTRE HOSPIT R. BOULIN-LIBOURNE	Gynécologique-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
330781253	CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE	330000605	CTRE HOSPIT R. BOULIN-LIBOURNE	Gynécologique-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Néonatalogie avec soins intensifs	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
330027509	CH SUD GIRONDE LANGON-LA REOLE	330000589	CH SUD GIRONDE - SITE LANGON	Gynécologique-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
330781196	CHU DE BORDEAUX	330781360	GROUPE HOSPITALIER PELLEGRIN - CHU	Gynécologique-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031

Finances EU Titulaire	Raison Sociale/Etablissement	Régime Et d'implantation	Raison sociale/Et d'implantation	Libellé/Activité	Libellé Modalité	Libellé/Forme	Date d'effet du renouvellement	Date d'échéance de l'autorisation
330781196	CHU DE BORDEAUX	330781360	GROUPE HOSPITALIER PELLEGRIN - CHU	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	30/10/2024	29/10/2031
330781196	CHU DE BORDEAUX	330781360	GROUPE HOSPITALIER PELLEGRIN - CHU	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Néonatalogie avec soins intensifs	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
330781196	CHU DE BORDEAUX	330781360	GROUPE HOSPITALIER PELLEGRIN - CHU	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Réanimation néonatale	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
330780552	FONDATION MSP BAGATELLE	330000340	MSP BORDEAUX BAGATELLE	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
330000134	SA POLYCLINIQUE BORDEAUX RIVE DROITE	330780263	POLYCLINIQUE BORDEAUX RIVE DROITE	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
870000015	CHU DE LIMOGES	870014859	HOPITAL DE LA MERE ET DE L'ENFANT	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
870000015	CHU DE LIMOGES	870014859	HOPITAL DE LA MERE ET DE L'ENFANT	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Néonatalogie avec soins intensifs	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
870000015	CHU DE LIMOGES	870014859	HOPITAL DE LA MERE ET DE L'ENFANT	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Réanimation néonatale	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
400780193	CENTRE HOSPITALIER DAX - COTE D'ARGENT	400000105	CENTRE HOSPITALIER DAX	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
400780193	CENTRE HOSPITALIER DAX - COTE D'ARGENT	400000105	CENTRE HOSPITALIER DAX	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Néonatalogie sans soins intensifs	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
400011177	CHI MONT DE MARSAN ET PAYS DES SOURCES	400000139	CHI MONT DE MARSAN ET PAYS DES SOURCES	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
400011177	CHI MONT DE MARSAN ET PAYS DES SOURCES	400000139	CHI MONT DE MARSAN ET PAYS DES SOURCES	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Néonatalogie avec soins intensifs	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
470016171	CENTRE HOSPITALIER AGEN-NERAC	470000423	CH AGEN NERAC - HOPITAL SAINT-ESPRIT	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
470016171	CENTRE HOSPITALIER AGEN-NERAC	470000423	CH AGEN NERAC - HOPITAL SAINT-ESPRIT	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	30/10/2024	29/10/2031

Finances (E) (Quotaire)	Raison Sociale (E) (titulaire)	Finances (E) (d'implantation)	Raison Sociale (E) (d'implantation)	Libellé/Activité	Libellé Modalité	Libellé/Forme	Date d'effet du renouvellement	Date d'échéance de l'autorisation
470016171	CENTRE HOSPITALIER AGEN-NERAC	470000423	CH AGEN NERAC - HOPITAL SAINT-ESPRIT	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Néonatalogie avec soins intensifs	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
470001660	CH INTERCOMMUNAL MARMANDE - TONNEINS	470000480	CENTRE HOSPITALIER DE MARMANDE - CHIC	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
640780417	CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE BASQUE	640000162	CH COTE BASQUE	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
640780417	CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE BASQUE	640000162	CH COTE BASQUE	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Néonatalogie avec soins intensifs	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
640780417	CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE BASQUE	640000162	CH COTE BASQUE	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Réanimation néonatale	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
640781290	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	640000600	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
640781290	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	640000600	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Néonatalogie avec soins intensifs	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
640781290	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	640000600	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Réanimation néonatale	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
640017638	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-PALAIS	640017646	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-PALAIS	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
860000140	S.A.E. CLINIQUE FIEF DE GRIMOIRE	860780568	CLINIQUE DU FIEF DE GRIMOIRE	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031
860000140	S.A.E. CLINIQUE FIEF DE GRIMOIRE	860780568	CLINIQUE DU FIEF DE GRIMOIRE	Gynécologique-Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Néonatalogie sans soins intensifs	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	30/10/2024	29/10/2031

Finess EU numérique	Raison Sociale Etablissement	Finess ET d'implantation	Raison sociale ET d'implantation	Libelle/Activité	Libelle Modalité	Libelle/Forme	Date de fin de renouvellement	Date d'expiration de l'autorisation
160000451	CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULEME	160000253	CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULEME	Gynécologie-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	22/09/2025	21/09/2032
170024194	GPE HOSPITALIER LA ROCHELLE-RE-AUNIS	170000087	HOPITAL SAINT-LOUIS - LA ROCHELLE	Gynécologie-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	21/09/2025	20/09/2032
190000042	CENTRE HOSPITALIER DUBOIS BRIVE	190000018	CENTRE HOSPITALIER DUBOIS BRIVE	Gynécologie-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	15/07/2026	14/07/2033
190000042	CENTRE HOSPITALIER DUBOIS BRIVE	190000018	CENTRE HOSPITALIER DUBOIS BRIVE	Gynécologie-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Néonatalogie sans soins intensifs	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	15/07/2026	14/07/2033
790006654	CHNDS	790019848	SITE HOSPITALIER FAYE L'ABBESSE	Gynécologie-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	12/12/2025	11/12/2032
790006654	CHNDS	790019848	SITE HOSPITALIER FAYE L'ABBESSE	Gynécologie-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Néonatalogie sans soins intensifs	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	12/12/2025	11/12/2032
330781204	CENTRE HOSPITALIER D'ARCACHON	330000555	CENTRE HOSPITALIER D'ARCACHON	Gynécologie-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	14/11/2025	13/11/2032
330000274	POLYCLINIQUE BX-NORD- AQUITAINE	330780479	POLYCLIN BORDEAUX- NORD AQUITAINE	Gynécologie-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	07/04/2026	06/04/2033
330000274	POLYCLINIQUE BX-NORD- AQUITAINE	330780479	POLYCLIN BORDEAUX- NORD AQUITAINE	Gynécologie-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Néonatalogie sans soins intensifs	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	07/04/2026	06/04/2033
640000469	POLYCLINIQUE PAU PYRENEES	640780946	POLYCLINIQUE PAU PYRENEES SITE NAVARRE	Gynécologie-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	04/02/2026	03/02/2033
860014208	CENTRE HOSP. UNIVERSITAIRE DE POITIERS	860000025	CHU DE POITIERS - SITE CHATELLERAULT	Gynécologie-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Gynécologie obstétrique	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	18/10/2025	17/10/2032
860014208	CENTRE HOSP. UNIVERSITAIRE DE POITIERS	860000223	CHU LA MILETRIE	Gynécologie-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Néonatalogie avec soins intensifs	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	03/06/2026	02/06/2033
860014208	CENTRE HOSP. UNIVERSITAIRE DE POITIERS	860000223	CHU LA MILETRIE	Gynécologie-Obstétrique, Neonatalogie, Réanimation néonatale	Réanimation néonatale	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	03/06/2026	02/06/2033

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-12-11-00001

2025-12-11 Pref-NA AP modificatif Lutte
Nematode



**Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2025
relatif à la lutte contre *Bursaphelenchus xylophilus*, le nématode du pin,
dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 modifié relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n°228/2013, (UE) n°652/2014 et (UE) n°1143/2014 et abrogeant les directives du Conseil 69/464/CEE, 74/647/CEE, 93/85/CEE, 98/57/CE, 2000/29/CE, 2006/91/CE et 2007/33/CE;

VU le règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 modifié concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (CE) no 999/001, (CE) no 396/2005, (CE) no 1069/2009, (CE) no 1107/2009, (UE) no 1151/2012, (UE) no 652/2014, (UE) 2016/429 et (UE) 2016/2031, les règlements du Conseil (CE) no 1/2005 et (CE) no 1099/2009 ainsi que les directives du Conseil 98/58/CE, 1999/74/CE, 2007/43/CE, 2008/119/CE et 2008/120/CE, et abrogeant les règlements du Parlement européen et du Conseil (CE) no 854/2004 et (CE) no 882/2004, les directives du Conseil 89/608/CEE, 89/662/CEE, 90/425/CEE, 91/496/CEE, 96/23/CE, 96/93/CE et 97/78/CE ainsi que la décision 92/438/CEE du Conseil (règlement sur les contrôles officiels) ;

VU le règlement délégué (UE) 2019/1702 de la Commission du 1er août 2019 complétant le règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil en établissant la liste des organismes de quarantaine prioritaires ;

VU le règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la Commission du 28 novembre 2019 modifié établissant des conditions uniformes pour la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne les mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, abrogeant le règlement (CE) n° 690/2008 de la Commission et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2018/2019 de la Commission ;

VU la décision d'exécution 2012/535/UE de la Commission du 26 septembre 2012 modifiée relative aux mesures d'urgence destinées à prévenir la propagation, dans l'Union, de *Bursaphelenchus xylophilus* (nématode du pin) ;

VU le livre II, titre V du code rural et de la pêche maritime, parties législative et réglementaire et en particulier les articles L. 201-1, L. 201-2, L. 201-4, L. 201-8, L. 201-9, L. 201-13, L. 250-1 à L. 250-10, L. 251-3, L. 251-6 à L. 251-11, L. 251-14 à L. 251-18, D. 251-2-5, R. 251-2-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 33-2025-298 du 15 novembre 2025 relatif à la lutte contre *Bursaphelenchus xylophilus*, le nématode du pin, dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques ;

CONSIDÉRANT que les rémanents des coupes des arbres sensibles non identifiés peuvent après broyage être acheminés en établissement désigné ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité technique de réaliser la totalité des abattages des arbres sensibles de la zone infestée d'ici le 31 décembre 2025,

SUR PROPOSITION de la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les quatrième et dernier alinéas de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 33-2025-298 du 15 novembre 2025 sont remplacés par les alinéas suivants :

« Tous les bois sensibles issus de végétaux non identifiés peuvent être transportés, après réalisation d'un échantillonnage, vers un établissement désigné en vue de leur valorisation par un processus recourant à la colle, la chaleur dans les conditions fixées par la norme NIMP15 ou la pression ou à une combinaison de ces techniques pour produire des granulés de bois, des briquettes, du contreplaqué, des panneaux de particules ou de la pâte à papier. Des analyses par échantillonnage sont réalisées pour attester qu'ils ne sont pas contaminés. Leurs rémanents de coupes broyées dans la parcelle peuvent être laissés sur place ou acheminés vers les mêmes établissements que ceux visés pour la valorisation des bois sensibles mentionnés plus haut.

Ces opérations sont à réaliser au plus tard le 15 février 2026 sous contrôle d'agents d'un service officiel habilité. »

Article 2 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois suivant sa publication. Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine ou hiérarchique auprès du Ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire. L'exercice du recours gracieux ou hiérarchique suspend le délai du recours contentieux.

Article 3 : Application

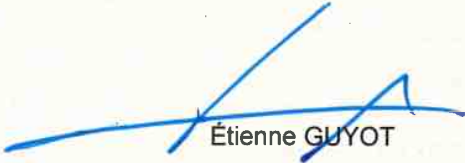
Les dispositions fixées par le présent arrêté sont applicables à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de Nouvelle-Aquitaine.

Article 4 : Mesures d'exécution

Le Secrétaire Général des Affaires régionales de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine, Messieurs les Préfets des départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, la Directrice Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la Nouvelle-Aquitaine, les Directeurs départementaux des territoires et de la mer des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, les Lieutenants colonels commandant les groupements de gendarmerie des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, ainsi que les Maires des communes de la zone délimitée, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine et affiché en mairie.

Bordeaux, le
Le Préfet de région

11 DEC. 2025


Étienne GUYOT